

MINISTÈRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES CULTURELLES

Paris, le 2 novembre 1961. (63)

DIRECTION DES ARCHIVES
DE FRANCE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE FRANCE

à

MESSIEURS LES DIRECTEURS DES SERVICES
D'ARCHIVES DES DÉPARTEMENTS

Service technique
Circ. AD 6I-28 bis

O B J E T : Recensement des listes nominatives du dénombrement de
1954 conservées dans les mairies.

Vous trouverez ci-joint le texte d'une circulaire,
datée de ce jour, adressée à MM. les Préfets sous le double
timbre du Ministère d'Etat aux Affaires Culturelles et du Mi-
nistère de l'Intérieur, concernant le recensement des listes
nominatives du dénombrement de 1954 conservées dans les mairies.

Je vous serais obligé de vous mettre en relation très
rapidement avec le Cabinet de M. le Préfet pour examiner avec
lui les moyens d'assurer l'exécution de cette circulaire.

Il conviendra notamment de la porter à la connaissance
de MM. les Maires, soit par insertion au "Recueil des Actes
Administratifs" de la Préfecture, soit par tout autre moyen.

J'attire votre attention sur la date limite du 1er
février 1962, avant laquelle vous devrez avoir dressé l'état
exact des listes nominatives de 1954 existant dans les mairies.
Les services du Ministère de l'Intérieur, de l'I.N.S.E.E. et
moi-même attachons la plus grande importance à ce que ce délai
soit strictement respecté.

André CHANSON,
de l'Académie française.